



AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, pour lequel la ministre de la Sécurité publique a délivré une attestation de conformité reçue le 8 décembre 2021, a été adopté à la séance du conseil du 23 février 2022 et entrera en vigueur le 7 mars 2022.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 25^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (2022).

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier